

Avant de terminer, je voudrais faire connaître les autres moyens d'étudier les bills publics d'initiative parlementaire qui ont cours au Royaume-Uni. Les députés peuvent, bien entendu, présenter des bills publics qui ne donnent pas lieu à un vote mais qui sont simplement soumis à un examen, comme c'est souvent le cas ici. En outre, il y a ce qu'on appelle la règle de dix minutes. Tous les mardis et mercredis, tout député qui en a donné un préavis d'une semaine peut présenter un bill. S'il a donné l'avis réglementaire, il peut débattre le bill pendant dix minutes après la période de questions. Tout représentant qui veut s'y opposer peut aussi parler pendant dix minutes. Le bill est donc débattu pendant vingt minutes en tout. Si le bill reçoit l'assentiment des députés, ceux-ci l'adoptent ou s'assurent qu'il sera étudié à une étape ultérieure, si on a le temps de le faire. En d'autres termes, outre les bills sur lesquels on vote, deux de ces bills de dix minutes sont présentés à la Chambre chaque semaine.

Au lieu de notre système actuel, on pourrait en concevoir un qui limiterait le nombre de bills présentés, de façon à permettre aux députés qui en ont la chance de faire présenter, discuter et adopter les propositions qu'ils jugent valables. A vrai dire, si nous y réussissions, on pourrait attribuer au Parlement le mérite d'essayer de convaincre la population du Canada que les simples députés ont un rôle utile et efficace à jouer à la Chambre. Si je parle ainsi monsieur l'Orateur, c'est que les événements qui se sont déroulés ces deux ou trois dernières semaines au Canada, et ceux qui ont eu lieu aux États-Unis et ailleurs, ont poussé les gens, surtout les jeunes, à se poser cette question: «La démocratie fonctionne-t-elle comme nous croyons qu'elle fonctionne et comme nous croyons qu'elle devrait fonctionner?». Je ne dis pas que ce que je propose soit la solution en soi; mais ce serait donner à la Chambre et au Parlement une occasion sérieuse de présenter et de trancher des questions que les députés jugent importantes et nous y réussirions sans pour autant porter atteinte aux droits du gouvernement. Ce serait l'une des nombreuses choses qui convaincraient les gens du rôle efficace des méthodes et des instruments de la démocratie dans nos vies.

Des voix: Bravo!

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le député me permet-il de lui poser une question?

M. Baldwin: Avec plaisir.

M. Jerome: J'aimerais qu'il réfléchisse à ceci: au lieu de soumettre une proposition précise au comité permanent de la procédure et de l'organisation, et puisque la question est en outre restreinte par l'allusion au vote, ne trouverait-il pas préférable d'autoriser le comité à examiner en toutes circonstances tous les aspects du Règlement et non de ce seul aspect particulier?

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le temps de parole du député de Peace River est terminé. La Chambre consent-elle à l'unanimité à le laisser répondre?

Des voix: D'accord.

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, rien ne me ferait plus plaisir que si le comité permanent de la procédure et de l'organisation était chargé d'étudier tous les aspects du Règlement et cela, pour la raison suivante: la première fois que nous avons pu modifier le Règlement il y a deux ans, ce fut à la demande du gouvernement qui voulait accélérer ses travaux, mais à mon avis, le processus démocratique y a beaucoup plus perdu. Il est grand temps qu'on examine les articles du Règlement qui ont trait aux droits des simples députés. Je serais ravi que l'on s'y décide. Mais à en juger d'après mon expérience au comité permanent de la procédure et de l'organisation, si la teneur générale du mandat ne comporte pas de précisions portant sur l'étude de problèmes bien déterminés, j'ai bien peur qu'on ne laisse de côté les aspects qui intéressent le plus les simples députés.

• (5.20 p.m.)

Je suis prêt à accepter que l'on modifie la motion, de façon à prévoir que le comité soit autorisé à examiner le Règlement actuel sous tous ses aspects, notamment au sujet du droit à la priorité de certains sujets. Dans le cas contraire, bien des députés des deux côtés de la Chambre auront le sentiment, je pense, que les questions importantes à leurs yeux ne seront jamais examinées ni traitées.

M. Grant Deachman (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, c'est un plaisir de voir la Chambre saisie de cette motion du député de Peace River (M. Baldwin) à propos de l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire et de la procédure concernant les bills publics émanant des députés. Je suis persuadé que tous les représentants partagent son sentiment de déception quant à la procédure employée pour l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire. Trop souvent hélas, on étouffe à la Chambre des bills bien fondés, qui auraient peut-être pu recevoir un meilleur sort.

Les nouveaux députés qui assistent pour la première fois à l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire doivent en conclure qu'elle ne sert à rien, car une fois les mesures ministérielles terminées, ils quittent la Chambre. Ils ne participent pas aux délibérations au cours de l'heure en question. Mais cette heure a quand même jusqu'ici fourni aux nouveaux députés une excellente occasion de prendre la parole et de savoir ce que c'est que de discuter à la Chambre tandis que des représentants conversent les uns avec les autres, vont et viennent de tous côtés, lisent leurs journaux ou sortent de la Chambre.

Des voix: Bravo!

M. Deachman: C'est très décourageant pour un jeune homme qui fait ses débuts à la Chambre. Jusqu'à son arrivée ici, les quelques auditeurs de ses discours, dans sa circonscription, la plupart du temps des partisans bien convaincus, dont bon nombre sont des pensionnés, l'écoutaient avidement. Ils lui serraient la main à l'arrivée et après son discours. Ils l'encourageaient à redire les mêmes choses une fois à Ottawa. Mais à Ottawa, le nouveau député se voit devant une phalange et des sièges vides. L'heure réservée aux simples députés est donc pour le jeune parlementaire une excellente occasion de prendre la parole à la Chambre.